



**Prédication du dimanche 12 juillet 2015
en l'église St Pierre le Jeune
à l'occasion de la fête nationale**

Textes : Exode 6, 6-8
Galates 3, 26–29
Jean 15, 12-17

Mesdames et messieurs, chères sœurs et frères, chers amis,

Pour ce culte célébré à l'occasion de la fête nationale, je vous propose de réfléchir à quelques questions qui se posent actuellement à notre pays, avec l'éclairage des lectures que nous venons d'entendre et sur l'arrière-plan de la belle devise qui fonde notre République : « Liberté, égalité, fraternité ».

Une des questions qui présente actuellement une acuité toute particulière est celle du lien de la République avec les religions présentes dans notre pays. La France peine à trouver ses marques pour établir des relations qui soient à la fois exigeantes et fraternelles avec les cultes. L'« exception culturelle française » est souvent revendiquée à juste titre par nos responsables politiques, car elle marque l'attachement de notre nation à des valeurs qui ne se limitent pas au tout économique, des valeurs qui rappellent l'importance de la vie artistique, intellectuelle et culturelle pour l'éducation de chacun et pour le bien-être de tous. C'est ainsi que nous sommes l'un des rares pays au monde à disposer d'un Ministère de la Culture, créé par André Malraux, et d'un enseignement obligatoire de la philosophie en classe de terminale. Il n'en est que plus regrettable que la France ait tant de mal à accorder aux religions représentatives leur juste place dans le pacte républicain.

Il est clair que l'histoire explique largement cette situation : face à une Église catholique longtemps dominante et hégémonique, la pensée laïque s'est développée en opposition frontale, bloc contre bloc, conduisant à une laïcité de séparation et à la fameuse loi de 1905. Une vision très étroite de la laïcité a alors voulu quelquefois faire de celle-ci une véritable religion, avec la volonté de reléguer toute expression religieuse autre dans la sphère strictement privée, au détriment de sa place légitime dans l'espace public. À cette **laïcité de séparation**, l'histoire a préféré pour nos trois départements d'Alsace-Moselle une **laïcité de contrat**, en vertu de laquelle nous sommes réunis ce matin dans cette église, autorités civiles, militaires et religieuses. L'héritage du Concordat et des articles organiques de 1802 nous situe dans une relation contractuelle, avec pour chacune des parties, l'État et les cultes statutaires, des droits et des obligations. Cette relation nous oblige au dialogue et à la concertation, le cas échéant à une critique constructive.

Nous pensons que les événements tragiques de janvier dernier conduiraient à réinterroger à nouveaux frais les relations de l'État avec les religions. Notre gouvernement en a bien compris la nécessité en affirmant son devoir d'intervenir dans le champ religieux pour réguler l'action et le discours des différents acteurs présents. C'est ainsi que l'annonce faite à Strasbourg le 3 mars dernier par le Premier Ministre de l'extension du master d'islamologie développé à Strasbourg à une douzaine d'Universités françaises et à

l'obligation qui serait faite aux imams de suivre cette formation va dans le bon sens. L'État n'a pas à s'ingérer dans les affaires intérieures des religions, mais il doit garantir que l'enseignement et les pratiques de celles-ci ne contreviennent pas aux lois de la République et, mieux encore, contribuent à construire et à renforcer le lien social entre tous, hors des ghettos communautaires. Il n'en est que plus surprenant de constater que l'enseignement religieux en Alsace-Moselle semble depuis quelques mois mis sur la sellette, tant par l'Observatoire de la laïcité que par certaines dispositions ministérielles relayées par les autorités académiques. Cet enseignement est une contribution, sans doute perfectible mais importante, à la connaissance des fondements religieux et spirituels qui ont construit la France et l'Europe. Il est obligatoire au même titre que les mathématiques et la philosophie, mais les élèves choisissent librement d'y participer. Proposé ainsi, dans une orientation de plus en plus interconfessionnelle et interreligieuse, l'enseignement religieux ouvre un choix, lutte contre l'ignorance et éduque les consciences. Il constitue donc, nous en sommes convaincus, une contribution positive au respect de soi-même et d'autrui.

On a souvent voulu prendre argument de la fameuse parole de Jésus « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » pour fonder une stricte séparation entre l'Église et l'État. C'est ainsi qu'Aristide Briand aurait cité à plusieurs reprises ce passage, mentionné dans les 3 évangiles de Matthieu, Marc et Luc, dans les débats parlementaires autour de la Loi de séparation. Cette citation a quelquefois été mal paraphrasée, lorsque les problèmes sociaux ou politiques ont conduit les autorités religieuses, en particulier chrétiennes, à intervenir dans l'espace public : « Occupez-vous du ciel, nous disait-on, nous les politiques, nous les chefs d'entreprises, nous les réalistes, nous nous occupons de la terre ». Je crois qu'une telle attitude constitue un profond malentendu. Il ne faut pas **séparer** les « choses d'en haut » (le spirituel) et « celles d'en bas » (le temporel), il faut les **distinguer**, ce qui est tout autre chose. Martin Luther, dont nous allons célébrer en 2017 les 500 ans de l'œuvre réformatrice, a défini dans son *Commentaire de l'Épître aux Romains* la doctrine des deux Règnes, dans laquelle il invite à distinguer ce qui relève du **jugement et du gouvernement des hommes**, de ce qui relève du **jugement et du règne de Dieu**. On a souvent reproché à cette doctrine d'être un encouragement à se désintéresser du monde, à vivre dans l'intériorité pure et à se soumettre aveuglément au prince. Il n'en est rien et il faut souligner toute la modernité potentielle de cette vision dans notre contexte actuel : en demandant de distinguer sans séparer, Luther **encourage à un dialogue critique** entre la religion, en l'occurrence la religion chrétienne qui était la sienne, et la société ou l'État.

L'Église, et de manière générale les religions, peuvent toujours être tentées par la **théocratie**, c'est-à-dire par l'absolutisation du spirituel au détriment du temporel. L'État, de son côté, a connu des formes de totalitarisme de sinistre mémoire. Sans bien sûr suggérer le moindre amalgame entre ces extrêmes et le contexte français actuel, la tentation du **laïcisme**, qu'il faut bien distinguer de la laïcité qui est simplement la neutralité de l'État, pourrait aussi constituer une forme d'absolutisme. Le laïcisme, c'est le rejet du spirituel et du religieux hors de la sphère publique. Dans l'un et l'autre cas, c'est le *bien commun* de

tous qui est sacrifié au nom, chaque fois, d'une idéologie qui absolutise, ici le spirituel, là le temporel.

C'est donc au nom de l'indispensable dialogue critique que les Églises, et les autres religions, sont fondées à interpeler le pouvoir politique sur des questions de société. Sans être donneuses de leçon, elles doivent témoigner du message qui les fonde et qui concerne nécessairement la relation des hommes au monde et à la société. C'est dans cet esprit que les responsables des cultes chrétiens et des autres religions ont remis au Président de la République le 1^{er} juillet dernier, au nom du Conseil des Responsables de Cultes en France, leur déclaration sur la crise climatique, qu'ils ont décrite comme un **défi spirituel et moral** plus encore que technique ou politique. Les protestants sont depuis longtemps engagés, au nom de leur compréhension de la responsabilité humaine vis-à-vis de la création de Dieu, dans le combat pour le respect de l'environnement, qui passe par la remise en question de nos pratiques de surconsommation et de gabegie énergétique. En cette année 2015 où nous commémorons les 50 ans de la mort d'Albert Schweitzer et les 140 ans de sa naissance, comment ne pas évoquer aussi le centenaire de la formulation de son concept éthique central, le **respect de la vie**, élaboré en 1915 en pleine guerre mondiale ? Dans un contexte où l'on égorge au nom de Dieu, le grand alsacien redevient d'une actualité saisissante, lui le chrétien protestant qui s'était laissé inspirer par les sagesse orientales pour prôner son message universel de respect de la vie humaine et de toute la création. À cette voix qui traverse les décennies, s'est jointe aussi la voix du Pape François et de son encyclique « Laudato si » qui nous invite à revoir nos modes de vie individuels et collectifs. Voilà donc un domaine où les religions ne sauraient être suspectées de tentation hégémonique : elles font entendre leur voix pour provoquer un sursaut moral et spirituel qui nous permettra de préparer pour nos enfants un avenir viable et vivable sur notre belle planète bleue.

Pour conforter ce dialogue critique et respectueux entre l'État et les religions que j'appelle de mes vœux, il me semble que notre belle devise républicaine « **Liberté, égalité, fraternité** » constitue un excellent support. **La liberté** est l'une des aspirations les plus anciennes et les plus profondes de l'humanité. Souvenons-nous à cet égard que le récit fondateur du judéo-christianisme est la sortie d'Égypte, la libération de la servitude évoquée dans le texte d'Exode 6 : le repas de la Pâque, Pessah, le passage vers la liberté, est le fondement symbolique de la Sainte Cène, l'eucharistie qui fonde notre liberté en Christ. **L'égalité** est déjà plus problématique, tant elle semble contredite par l'évidence des inégalités naturelles, culturelles et économiques. Mais le fondement de l'égalité est là encore profondément religieux, et plus précisément chrétien. Nous sommes tous égaux devant Dieu et la Bonne Nouvelle du Christ abolit les frontières : « il n'y a plus ni juif ni grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni l'homme ni la femme, car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus-Christ » (Galates 3, 28). Cette égalité n'est pas d'abord économique ou sociale, c'est d'abord une égalité en dignité : de cette égalité en dignité résultent toutes les autres égalités, sociales, politiques ou économiques. Enfin, **la fraternité** est l'éternelle oubliée de la trilogie républicaine. Peut-être parce qu'elle ne se laisse pas mettre en lois ou en codes : le Code civil et le Code pénal garantissent, autant que faire se peut, la liberté et l'égalité de tous devant la Loi, ils sont par contre incapables

d'instaurer la fraternité ou de protéger qui que ce soit contre un défaut de fraternité. La fraternité, c'est précisément ce que les religions peuvent et doivent apporter à la République, même si elles ne sont pas les seules à pouvoir ou devoir le faire. **La fraternité** se distingue essentiellement de la **fratrie**. La fratrie, c'est le lien biologique avec un même père géniteur, c'est la tribu, le clan. La fratrie, c'est ce qui cloisonne, qui délimite, qui éventuellement exclut : celui-ci est des nôtres, celui-là, non ! La fraternité au contraire élargit l'horizon à l'humanité entière, parce qu'elle est l'expression du libre choix de se placer sous l'autorité d'un même père spirituel : les chrétiens s'appellent entre eux frères et sœurs, car ils se considèrent comme fils et filles du même Dieu. Mais la fraternité peut se fonder aussi sur une autre paternité que celle du Dieu unique des religions monothéistes : celles et ceux qui ont combattu dans la Résistance souvent au prix de leur vie, pour ne citer que cet exemple, sont devenus frères et sœurs par choix et par amour de la liberté.

Certes, à la trilogie républicaine « Liberté, égalité, fraternité », les chrétiens préféreront sans doute les trois vertus dites « théologiques » de l'épître de Paul aux Corinthiens : « la foi, l'espérance et l'amour » mais, à y regarder de plus près, ces trois-là se ressemblent sinon comme des sœurs, du moins comme des cousines. Et dans le contexte de notre société européenne où la liberté et l'égalité sont un tant soit peu garanties, on pourrait alors paraphraser la conclusion de 1 Corinthiens 13 : « Maintenant donc ces trois choses demeurent : la liberté, l'égalité et la fraternité. Mais la plus grande des trois, c'est la fraternité ». Oui, c'est de fraternité que nous avons le plus besoin à ce moment de notre histoire. **Fraternité** avec les victimes de la barbarie au Moyen-Orient, qui suscite tant de réfugiés auxquels le devoir de fraternité de notre République doit ouvrir les portes légales de notre pays et que nous, les citoyens français, devons accueillir dans nos maisons. **Fraternité** avec celles et ceux qui sont victimes de l'antisémitisme et de l'islamophobie dans notre pays, **fraternité** avec celles et ceux qui meurent de solitude à côté de nous. C'est parce qu'en Jésus-Christ Dieu lui-même a pris visage en devenant notre frère en humanité que nous chrétiens sommes invités à exercer une fraternité active. Le Christ est même allé plus loin en nous déclarant ses **amis**, nous l'avons entendu dans l'évangile de Jean. Nous sommes ses amis si nous mettons en pratique son commandement d'amour : nous dessaisir de notre vie pour ceux que nous aimons. Défi vaste comme l'océan que nous sommes invités à méditer en ce jour de fête nationale.

Amen !

Christian Albecker

Président de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine